Elections HLM 2022

LOCATAIRES COMME VOUS SOUTENUS PAR NOUS ELUS POUR **VOUS**



Du 15 novembre au 15 décembre 2022





aux élections des représentants des locataires

Elections HLM 2022

L'AFOC revendique et exige :

- Le **rétablissement du niveau des APL** et la suppression des surloyers de solidarité (SLS) et du **paiement de toutes les aides** directement aux locataires ;
- Le plein et entier rétablissement du principe de maintien dans les lieux ;
- La fin de toute modulation des loyers en fonction des revenus et le maintien des loyers réglementés ;
- L'obligation de garantir une qualité de service et un suivi efficace de la maintenance des immeubles et de leurs équipements, l'exécution des travaux liés au vieillissement des bâtiments et des installations en cours de bail ;
- La **transparence dans l'établissement des charges locatives** et à la fourniture de tous les documents nécessaires ;
- Une totale transparence sur le montant des travaux à réaliser et un droit de regard sur le choix des prestataires retenus par le bailleur pour les travaux;
- La mobilité dans le parc HLM soumise au consentement des locataires et assortie de la garantie du maintien du prix au m² dans le cas d'une mutation;
- Le maintien des **obligations en matière d'accessibilité**, d'aménagement des logements et d'infrastructures pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;

Le maintien de la **présence des gardiens** dans nos résidences et l'**amélioration des équipements techniques**.

